

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	23	23

Date de la convocation :	Le 27 février 2026
Date de publication électronique :	Le 10 mars 2026

**Séance du 5 mars 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BERANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEBOEUF, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX.

Absents représentés : Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER

Absents non représentés : Messieurs Alain FOURNIER, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Didier RUMEAU

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Arnaud LUISIN

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Approbation du compte de gestion 2025

Après s'être fait présenter pour le budget principal du SEZEO, le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2025 lors de la même séance du Comité Syndical,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal du SEZEO dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA